CRÉATION DE LA HALTE FERROVIAIRE LE MANS HÔPITAL-UNIVERSITÉ



CONCERTATION PRÉALABLE 17 SEPTEMBRE - 19 OCTOBRE 2018

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS www.sncf-reseau.fr/pdl









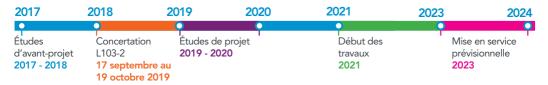


Une étude des dessertes ferroviaires sur l'agglomération du Mans a mis en évidence l'opportunité de créer une nouvelle halte, implantée au nord de la gare du Mans, secteur hôpital-université, sur la section commune des lignes Le Mans - Laval - Rennes et Le Mans - Alençon - Caen.

La pertinence de ce site est liée à :

- La proximité du centre hospitalier, pôle d'emplois générateur de déplacements, et du campus universitaire
- L'intermodalité avec la ligne 1 du tramway via la station « Hôpital »
- L'accessibilité directe en train pour les voyageurs circulant sur les lignes Le Mans – Alençon et Le Mans - Château-du-Loir
- L'utilisation des infrastructures existantes pour traverser la voie ferrée en toute sécurité : passerelle pour piétons au nord (entre l'hôpital et son parking) et passage sous les voies ferrées avenue Rubillard au sud.

CALENDRIER DU PROJET



LES AMÉNAGEMENTS DE LA HALTE

La nouvelle halte sera accessible pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

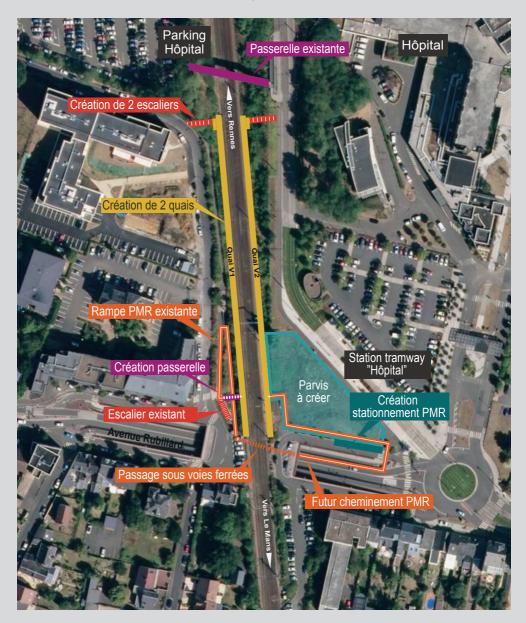
PÉRIMÈTRE SNCE RÉSEAU

- Création de 2 quais de 162 mètres permettant d'accueillir des trains doubles
- Équipement des quais : mobiliers d'attente, signalétique directionnelle, information voyageurs visuelle et sonore
- Création de 2 escaliers au nord et d'une passerelle au sud, reliant la rampe d'accès PMR et l'escalier existants au quai voie 1
- Sécurisation du site (clôtures)
- Mise en place d'un totem sur le parvis de la gare
- Travaux ferroviaires réalisés en maintenant l'exploitation : signalisation, voie, caténaires, réseaux et déplacement de la « section de séparation électrique » existante (équipement permettant le passage entre deux tensions électriques différentes)

PÉRIMÈTRE LE MANS MÉTROPOLE

Aménagement du parvis de la halte côté station de tramway « Hôpital ».

- De Cheminements piétons pour faciliter les échanges entre les deux modes de transport
- Consigne vélo de 18 places pour un stationnement sécurisé
- Stationnement payant contrôlé : une vingtaine de place, dont 4 places PMR (2 côté quai et 2 côté station de tramway)



POURQUOI UNE CONCERTATION PRÉALABLE ?

En application des dispositions des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, la création de la halte ferroviaire Le Mans hôpital-université fait l'objet d'une procédure de concertation visant à informer le public sur l'aménagement de la future halte et à recueillir l'avis et les observations des riverains, des associations, des usagers des transports publics (trains et transports urbains) et des habitants des intercommunalités concernées.

Cette concertation est menée par SNCF Réseau, maître d'ouvrage du projet, du 17 septembre au 19 octobre 2018.

Chacun est invité à donner son avis sur le projet, via les modalités d'expression mises à disposition.

COMMENT S'INFORMER?

- Un dépliant synthétique distribué aux riverains dans les boîtes aux lettres et déposé dans les commerces du quartier, à l'hôpital, à l'université, en gare du Mans, en mairie du Mans et dans les intercommunalités concernées (le Mans Métropole, Maine Cœur de Sarthe, 4CPS, L'Orée de Bercé-Bélinois, Le Gesnois Bilurien, Le Sud-Est du Pays Manceau et Val de Sarthe)
- Une exposition en mairie du Mans, à l'hôpital, à l'université et dans les intercommunalités concernées (cf. ci-dessus)
- Une page internet sur le site www.sncf-reseau.fr/pdl

COMMENT S'EXPRIMER?

Réunion publique le mardi 2 octobre 2018 à 18h30, Salle Pierre Perret, rue Averroes, 72100 Le Mans

- Un registre et un questionnaire disponibles en mairie du Mans et à la Maison des loisirs et de la culture « Les Saulnières »
- Un module d'avis et un questionnaire en ligne sur la page projet du site internet www.sncf-reseau.fr/pdl
- Une adresse mail dédiée : haltelemanshopitaluniversite@reseau.sncf.fr

Les points de vues exprimés permettront d'enrichir les études à venir et d'orienter les décisions du maître d'ouvrage et des partenaires du projet. A l'issue de la concertation, un bilan sera rédigé et porté à la connaissance du public.

